



# CAHIER DE L'OLÉICULTEUR

2021



# CONDUITE DU VERGER

Pensez à tenir votre cahier de culture à jour en indiquant, pour chacune de vos parcelles, l'ensemble des opérations d'entretien réalisées !

Pour vous aider <https://www.franceolive.fr/oleiculteur/gestion-de-la-tracabilite/> et Gestolive <https://www.franceolive.fr/gestoliveprod> (créez un compte gratuitement).

## ENTRETIEN DU SOL

Le maintien d'une couverture herbacée au sol présente bien des avantages : risque d'érosion réduit, circulation des engins facilitée, plus grande biodiversité, renouvellement de la matière organique... Toutefois l'enherbement entraîne une concurrence plus ou moins marquée pour l'assimilation de l'eau et de l'azote au printemps. Cette concurrence nuit au potentiel de production des oliviers, notamment en vergers non irrigués : la réussite de la nouaison est soumise à une alimentation suffisante en eau et en azote, de la formation des boutons floraux jusqu'à la pleine floraison. Par contre, en automne / hiver, le maintien de l'enherbement facilite les opérations de récolte et réduit les risques d'érosion par les pluies.

### Verger au sec

Privilégier un léger travail du sol en sortie d'hiver, à la fois pour réduire le développement de l'herbe et pour incorporer les engrais et amendements. Au besoin, renouveler cette opération courant avril / mai. Pour limiter le ruissellement des pluies, le travail du sol peut être réalisé partiellement, en périphérie de frondaison sur une largeur d'1 à 2 mètres. La tonte régulière de l'herbe permet également d'atténuer la concurrence, mais sans véritablement la supprimer.

### Verger irrigué

En cas de maintien de l'enherbement, la concurrence pour l'eau est moindre, à condition d'en tenir compte pour évaluer les apports. Par contre, la concurrence pour l'azote subsiste. Par conséquent, le développement de l'herbe doit être correctement maîtrisé dans les zones d'épandage des engrais (travail du sol, tonte régulière...).

### L'emploi des désherbants

Il est à réserver aux zones inaccessibles au broyage. De ce fait, les désherbants foliaires sont plus appropriés (1 à 2 passages par an, à appliquer sur plantules). Il est préférable d'alterner les matières actives pour éviter les résistances.



## IRRIGATION

### Dispositif d'irrigation

Lorsque la ressource en eau le permet, préférer un dispositif assurant une large diffusion de l'eau dans le sol (aspersion sous frondaison, micro-jet, au moins 8 goutteurs par arbre, gravitaire). Un nombre insuffisant de goutteurs limite l'olivier dans le développement du système racinaire.

### Déclenchement de l'irrigation

Tout manque d'eau au printemps se traduit par une réduction de la mise à fruits. Si nécessaire, prévoir un premier apport dès le mois d'avril, notamment en goutte-à-goutte en raison de la plus forte dépendance du système racinaire.

Les arrosages de printemps contribuent à la réussite de la nouaison alors que les arrosages de l'été agissent favorablement sur le calibre des olives, la synthèse de l'huile et l'allongement des pousses (récolte de l'année suivante).

### Conduite de l'irrigation

Pratiquer des arrosages assez rapprochés au printemps pour maintenir une bonne humidité dans le sol. Pour une production à huile, les arrosages peuvent être plus espacés à partir de juillet, à condition de pouvoir humecter un grand volume de sol.

### Quantité d'eau à apporter

Équivalent de 20 à 40 litres par arbre et par jour durant l'été (deux fois moins au printemps).

Les quantités d'eau à apporter sont à ajuster en fonction de la conduite de l'irrigation: la consommation en eau est d'autant plus élevée lorsque les arrosages sont rapprochés et lorsque le volume de sol humecté est important. Il est possible de suivre l'état hydrique du sol au moyen de sondes tensiométriques. Si vous ne disposez pas de ce matériel, vous pouvez vous reporter aux conseils donnés dans InfOlive.



**L'apport d'azote (N)** ne doit pas être négligé pour garantir un bon état de vigueur : autour de 70 kg d'azote par hectare en verger adulte, soit environ 250 grammes par olivier en plantation moderne contre 350 grammes en plantation traditionnelle (quantité à moduler selon la densité de plantation). Pour atténuer l'alternance de production, l'apport azoté est à réduire après une taille sévère ou à renforcer en cas de forte récolte. En verger irrigué, un complément azoté peut être envisagé durant l'été, à condition de localiser les engrais dans les zones arrosées : apports par fertirrigation, sous les asperseurs ou dans le tracé des raies d'irrigation...

**Le phosphore ( $P_2O_5$ )** agit également sur la vigueur de l'arbre. L'apport recommandé est deux fois inférieur à celui de l'azote, soit environ 35 kg de phosphore par hectare. L'analyse de sol permet d'ajuster les quantités requises. En sols alcalins, les formes solubles et les engrais enrichis en fientes et en fumier limitent les risques de blocage du phosphore. Les engrais enrichis en phosphate naturel, os, arête, farine de viande ou de poisson conviennent davantage aux sols acides ( $pH < 7$ ).

**L'apport de potasse ( $K_2O$ )** est équivalent à celui de l'azote, soit environ 70 kg de potasse par hectare en cas de récolte correcte. Les quantités requises sont à corriger en fonction de l'analyse de sol et de la production d'olives : l'impasse de fertilisation potassique peut être envisagée en cas de très faible récolte alors qu'un renforcement est indispensable sur des arbres très chargés. En verger irrigué, les apports sont à localiser dans les zones arrosées de sorte à soutenir l'alimentation de l'olive.

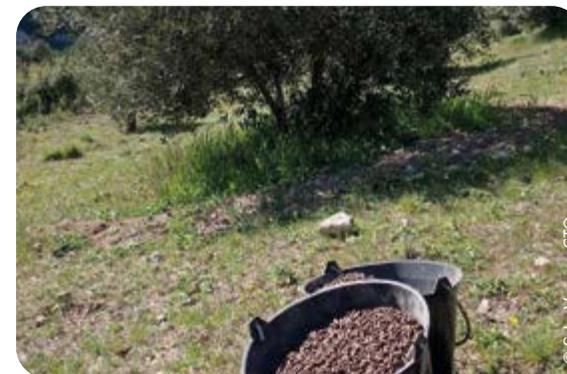
**Calcul des quantités d'engrais :** les engrais sont formulés selon la concentration en éléments fertilisants (% N - %  $P_2O_5$  - %  $K_2O$  - % MgO). Par exemple : 100 kg d'un engrais minéral complet formulé 15-8-17-3 procure 15 kg d'azote, 8 kg de phosphore, 17 kg de potasse et 3 kg de magnésium. Pour atteindre 70 kg d'azote par hectare, prévoir un apport de 470 kg de cet engrais par hectare.

**Verger au sec :** l'absence de pluies entrave la bonne évolution des engrais. Aussi, réaliser l'épandage en sortie d'hiver pour bénéficier des pluies de la fin février / début mars et préférer des formes très solubles ou des engrais organiques à libération rapide pour assurer une bonne alimentation azotée au printemps.

**Verger irrigué :** même recommandation que pour les vergers au sec. Pour une plus grande efficacité de la fumure, apporter les engrais localement dans les zones arrosées ou par fertirrigation.

**Engrais minéraux :** action généralement rapide. Pour limiter le lessivage de l'azote, fractionner les apports azotés (35 kg d'azote / ha à chaque apport) ou préférer un engrais plus progressif à base d'ammoniaque et d'urée en sortie hiver. La forme nitrate peut être plus largement employée à partir d'avril. En cas d'emploi systématique d'engrais minéraux, prévoir des apports de compost ou de fumier pailleux (au moins 10 tonnes / ha tous les cinq ans), notamment dans les vergers peu ou pas enherbés.

**Engrais organiques :** action plus progressive, mais réduite en cas de sécheresse printanière. Pour une bonne disponibilité au printemps, privilégier un épandage dès février et incorporer l'engrais à moins de 10 cm de profondeur. Les engrais enrichis en fientes de volailles ou en protéines animales transformées (plume, poil, sang, viande, poisson...) présentent des libérations plus rapides que les engrais à base de fumier ou de pulpe compostée (libération étalée sur plusieurs années).



# LE CUIVRE

**RAPPEL RÉGLEMENTAIRE :** Le renouvellement de l'approbation européenne de la substance active « composés du cuivre » a introduit, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, une limitation de la quantité totale de cuivre métal appliqué par ha. Cette quantité ne doit pas dépasser la dose de 28 kg de cuivre métal par hectare sur 7 ans. Cette modalité donne la possibilité d'autoriser un « lissage » autour de la moyenne annuelle de 4 kg de cuivre/ha. En France, l'Anses a introduit ce plafond de 28 kg de substance active par ha sur 7 ans pour les AMM (Autorisation de Mise sur le Marché) les plus anciennes. Les autres AMM prévoient déjà une limitation stricte ne dépassant pas 4kg par hectare et par an.

Il convient donc, dès aujourd'hui, de limiter les doses de cuivre métal appliquées par ha sur la base de 4kg par hectare et par an.

Dans le tableau des homologations pages 8 et 9, les doses des produits commerciaux sans limitation du nombre d'applications, correspondent à des applications à 2,5 kg de cuivre métal par traitement sur la base d'un mouillage à 1 000 L/ha. En respectant ces critères de traitement, moins de deux applications par an de spécialité commerciale à base de cuivre par ha sont possibles si on souhaite respecter la dose de 4 kg de cuivre métal par ha et par an.

Les conditions climatiques actuelles (fréquence et intensité des précipitations) favorisent ces dernières années le développement des maladies du feuillage qui ont des répercussions importantes sur la production des vergers. Pour limiter l'impact de ces maladies, il convient de réaliser plusieurs applications de cuivre par an pour assurer une protection suffisante des arbres. La réalisation de 4 applications à 1 kg de cuivre métal/ha/application positionner en fonction des conditions climatiques (généralement 2 en automne et 2 au printemps) est une stratégie qui permet de garantir une protection suffisante des arbres.

## Mais alors comment calculer la quantité de produit commercial à mettre dans ma bouillie pour traiter à la dose de 1 kg de cuivre métal par application ?

*Exemple : Je souhaite traiter 850 arbres adultes plantés en 6 X 6 (6 m entre les rangs de plantation et 6 m entre les arbres).*

### 1. La concentration en cuivre de mon produit commercial est exprimé en %

<b>Bouillie bordelaise RSR Disperss</b>	Cuivre (Copper compounds) 20 %	1,25 kg/hl
---	--------------------------------	------------

a) Il faut calculer la superficie de votre parcelle en ha : J'ai 850 arbres plantés en 6 X 6

- La surface occupée par un arbre = 6 X 6 = 36 m<sup>2</sup> et 1 ha = 10 000 m<sup>2</sup>
- La surface de ma parcelle = (850 X 36) / 10 000 = 3,06 ha

b) Je connais la concentration en matière active cuivre de mon produit : dans notre exemple 20 %

c) Pour calculer la quantité de produit commercial à mettre dans ma cuve, j'applique la formule suivante :

$$\text{Quantité de produit commercial en kg} = \frac{(\text{Quantité de cuivre métal que je souhaite appliquer/ha} \times \text{Surface de ma parcelle en ha})}{\text{Concentration en cuivre de mon produit en \%}}$$

d) *Dans notre exemple : Quantité de bouillie bordelaise = (1 X 3,06) / 20 % = (1 X 3,06) / 0,2 = 15,3 kg*

*Il faudra donc mettre 15,3 kg de bouillie bordelaise RSR Disperss dans ma bouillie pour traiter ma parcelle à 1 kg de cuivre métal.*

### 2. La concentration en cuivre de mon produit commercial est exprimé en g/kg

<b>Nordox 75 WG/Pimp, Mojox 75 WG, Cazcopor 75, Exor, Extros, Kopered 75 WG, Kopered new</b>	Cuivre de l'oxyde cuivreux 750 g/kg	0,333 kg/hl
--	-------------------------------------	-------------

a) Il faut calculer la superficie de votre parcelle en ha comme dans le 1.

b) Je connais la concentration en matière active cuivre de mon produit : dans notre exemple 750 g/kg = 750 g pour 1000 g soit 75 %

c) Pour calculer la quantité de produit commercial à mettre dans ma cuve, j'applique la formule suivante :

$$\text{Quantité de produit commercial en kg} = \frac{(\text{Quantité de cuivre métal que je souhaite appliquer/ha} \times \text{Surface de ma parcelle en ha})}{\text{Concentration en cuivre de mon produit en \%}}$$

d) *Dans notre exemple : Quantité de Nordox = (1 X 3,06) / 75 % = (1 X 3,06) / 0,75 = 4,08 kg*

*Il faudra donc mettre 4,08 kg de Nordox dans ma bouillie pour traiter ma parcelle à 1 kg de cuivre métal.*

### 3. La concentration en cuivre de mon produit commercial est exprimé en g/L

<b>Champ flo ampli</b>	Cuivre de l'hydroxyde de cuivre (360 g/L)	0,7 L/hl
------------------------	---	----------

a) Calculer la superficie de votre parcelle en ha comme dans le 1.

b) Je connais la concentration en matière active cuivre de mon produit : dans notre exemple 360 g/L = 0,360 kg/L

c) Pour calculer la quantité de produit commercial à mettre dans ma cuve, j'applique la formule suivante :

$$\text{Quantité de produit commercial en L} = \frac{(\text{Quantité de cuivre métal que je souhaite appliquer/ha} \times \text{Surface de ma parcelle en ha})}{\text{Concentration en cuivre de mon produit en kg/litre}}$$

d) *Dans notre exemple : Quantité de bouillie bordelaise = (1 X 3,06) / 0,36 = (1 X 3,06) / 0,36 = 8,5 litres*

*Il faudra donc mettre 8,5 litres de Champ Flo Ampli dans ma bouillie pour traiter ma parcelle à 1 kg de cuivre métal.*

# RECONNAÎTRE LES PRINCIPAUX RAVAGEURS ET MALADIES DE L'OLIVIER POUVANT IMPACTER LA PRODUCTION DES ARBRES

## LES MALADIES

**Oeil de paon**



© C. Pinatel - CTO



© C. Pinatel - CTO

**Verticilliose**



© A. Siciliano



© H. Lasserre - France Olive

**Bactériose**



© C. Pinatel - CTO



© C. Pinatel - CTO

**Dalmaticose**



© C. Pinatel - CTO



© C. Pinatel - CTO

## LES RAVAGEURS

Chenille  
phytophage

**Mouche de l'olive**



© France Olive



© A. Paris - France Olive

Chenille  
phytophage

**Pyrale des troncs**



© France Olive



© A. Siciliano

**Teigne de l'olivier**



© C. Pinatel - CTO



© A. Paris - France Olive

Chenille  
phytophage

**Pyrale du jasmin**



© France Olive



© A. Siciliano

Coléoptère  
phytophage

**Neiroun**



© France Olive



© France Olive

Coléoptère  
phytophage

**Hylésine**



© France Olive



© Forum Natura Mediterraneo Forum Naturalistico

**Psylle**



© A. Siciliano



© France Olive

**Cochenille noire**



© A. Paris - France Olive



© A. Siciliano

Les fiches techniques des ravageurs et des maladies sont téléchargeables sur : [www.franceolive.fr](http://www.franceolive.fr)

# STRATÉGIES DE LUTTE

MALADIE DU FEUILLAGE (ŒIL DE PAON)\*

Objectif	Matière active	Conseils
<b>LUTTE PRÉVENTIVE</b>	 <b>Cuivre</b>	<b>PÉRIODES D'APPLICATION</b> : la couverture cuprique n'est que préventive. Elle doit être mise en place avant que les conditions agrométéorologiques soient favorables aux contaminations (précipitations, humidité). <b>SUBSTANCE ACTIVE ET DOSAGE</b> : privilégier au début de l'automne, le sulfate de cuivre ou l'oxyde cuivreux pour leur persistance (libération lente des ions cuivre) et leur résistance au lessivage. Pour ces substances actives, traiter à la dose minimum de 1 kg de cuivre-métal par application (voir page 4). La dose et la fréquence des applications devront être modulées en fonction du degré de contamination du verger (année N-1 et année N), de la sensibilité variétale et des conditions météorologiques. <b>APPLICATION DU TRAITEMENT</b> : régler votre appareil afin d'assurer une pulvérisation fine et régulière, sur toute la frondaison.
	<b>Mancozèbe</b>	<b>PÉRIODE D'APPLICATION</b> : solution uniquement préventive. Les spécialités à base de mancozèbe ne doivent être utilisées que pour des applications avant floraison, elles n'apportent pas d'intérêt particulier par rapport à celles à base de cuivre. Les spécialités à base de mancozèbe ne sont pas autorisées en agriculture biologique.
<b>TRAITEMENT DE RATTRAPAGE</b>	<b>Krésoxim-méthyl, Dodine et Pyrachlostrobine</b>	<b>MODE D'ACTION</b> : contact, pénétrant et translaminaire. Ces produits ont une action préventive et légèrement curative en début d'incubation. Ils ne provoquent pas de défoliation, les feuilles atteintes traitées continuent de se développer. <b>PÉRIODE D'APPLICATION</b> : à utiliser au printemps pour limiter le risque de résidus dans l'huile et les olives.

MOUCHE DE L'OLIVE

Technique	Objectif	Conseils	Synergies
 <b>BARRIÈRES MINÉRALES</b>	<b>Empêcher les piqûres de ponte sur les fruits</b>	Appliquer en gouttes très fines et de façon homogène sur TOUTE la frondaison. Prévoir 600 à 1 000 L d'eau par hectare. Mélange entre 3 et 7 % d'argile. Traiter à 8-10 bars maximum. ▪ <b>Première application</b> : dès que les olives sont attractives (de 8 mm à 1 cm de longueur), à la dose de 50 à 60 kg/ha. ▪ <b>Applications suivantes</b> : renouveler les applications à 30 kg/ha au minimum toutes les 3 à 4 semaines. La séquence du renouvellement des traitements dépendra de l'augmentation du calibre des fruits, du lessivage par les précipitations (si pluies > 20 à 30 mm), de l'érosion par le vent et du niveau de population des mouches de l'olive sur la parcelle.	<b>Possibilité d'associer l'efficacité des Barrières minérales et des Adulticides préventifs :</b> ▪ soit en agriculture biologique : barrière minérale + Syneïs appât ▪ soit en conventionnel : barrière minérale + Lambda-cyhalothrine, Deltaméthrine ou Phosmet.
<b>ADULTICIDE PRÉVENTIF</b>	<b>Tuer les mouches adultes avant qu'elles ne pondent</b>	Positionner les traitements lorsque les captures de mouches augmentent dans les pièges.  <b>SYNEÏS APPÂT</b> : La bouillie doit être appliquée de façon localisée sur 10 % de l'arbre (de préférence sur la face sud-ouest des arbres) avec des grosses gouttes (buse et réglages appropriés). 2 applications localisées à 7 jours d'intervalle par génération sur la base de deux générations traitées. <b>DELTA-MÉTHRINE ET LAMBDA-CYHALOTHRINE</b> : La bouillie doit être appliquée sur toute la frondaison, en gouttes fines de préférence le soir ou le matin tôt, quand les températures sont douces et en l'absence de vent. Alternner les matières actives.	
<b>OVICIDE ADULTICIDE</b>	<b>Pour tuer les oeufs et les adultes</b>	<b>PHOSMET</b> : cette matière active est préconisée à partir du 3 <sup>ème</sup> vol qui débute généralement à partir de la mi-août dans les secteurs les plus précoces (basse altitude). Les produits ovicides-adulticides s'appliquent au moment où l'activité de ponte des mouches est importante, c'est-à-dire quand les captures augmentent dans les pièges. Acidifier l'eau de bouillie si nécessaire (pH recommandé = 5,5 à 6). La bouillie doit être appliquée en l'absence de vent, sur toute la frondaison, en gouttes fines de préférence le soir ou le matin tôt, quand les températures sont douces car l'efficacité du produit est diminuée par forte chaleur (> 25°C) et faible hygrométrie (< 70 %).	
 <b>PIÉGEAGE MASSIF ET ATTRACT &amp; KILL</b>	<b>Capturer un maximum de mouches pour limiter leur impact</b>	<b>SYSTÈME ATTRACT &amp; KILL</b> : les diffuseurs Vio-Trap sont des sachets contenant des attractifs alimentaires et imprégnés d'insecticide. À suspendre dans les arbres à raison de 150 à 200 pièges/ha et à renouveler si précipitations > 200 mm. <b>PIÉGEAGE MASSIF</b> : des pièges alimentaires contenant du phosphate d'ammonium peuvent être facilement fabriqués à partir de bouteilles en plastique ( <a href="https://franceolive.fr/oleiculteur/piegeage-massif-de-la-mouche-de-lolive/">https://franceolive.fr/oleiculteur/piegeage-massif-de-la-mouche-de-lolive/</a> ). Suspendre 1 piège par arbre et renouveler la solution attractive impérativement toutes les 3 semaines. L'efficacité de ces deux méthodes (Attract & kill et piègeage massif) reste limitée. Elle est conditionnée par une surface de piègeage importante, des parcelles isolées, une pression des populations de mouches faible et des conditions météorologiques sèches.	
 <b>INHIBITEUR DE PONTE</b>	<b>Empêcher les piqûres de ponte sur les fruits</b>	Le Beauveria bassiana est une substance active issue d'un champignon entomopathogène. Cette substance est présentée comme "insecticide" ayant une action d'inhibition de la ponte selon le fabricant. La persistance d'action de ce produit est donnée à 7 jours. Son efficacité sur la mouche de l'olive n'a pas été démontrée.	

**Pour plus informations :**  
consultez la carte de piégeage et InfOlive sur notre site [www.franceolive.fr](http://www.franceolive.fr)

**IMPORTANT** : Le suivi des populations de mouches sur votre verger par piégeage permet de connaître la dynamique des populations et d'adapter votre stratégie de lutte pour optimiser son efficacité. Il peut être réalisé à partir de pièges alimentaires, de pièges sexuels (phéromones) et/ou chromatiques (plaques jaunes engluées).

# LÉGENDES

**NMA/an** : Nombre Maximal d'Applications par an.

**DAR** : Délai Avant Récolte en jours - durée minimum entre le dernier traitement et la récolte.

**ZNT** : Zone Non Traitée en mètres - Zone sans traitement de part et d'autre d'un point d'eau marqué en bleu sur une carte IGN au 1/25000<sup>ème</sup>.

**DRE** : Délai de Ré-Entrée en heures - durée minimum entre la fin du traitement et l'entrée d'une personne sur la parcelle traitée.

 : Produit utilisable en agriculture biologique.

**ND** : Données Non Disponibles sur la base E-phy. Consulter l'étiquette du produit.

<sup>1</sup> : D'autres barrières minérales sont utilisables mais ne bénéficient pas d'autorisation de mise en marché comme produit phytosanitaire.

\*Stade BBCH : stade physiologique de l'olivier (échelle disponible page 13 ou sur le site de France Olive à l'adresse suivante : <https://franceolive.fr/wp-content/uploads/2016/04/BBCH-olivier.pdf>)

 Les produits bénéficiant de la mention abeille sont dangereux pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs mais ils bénéficient d'une dérogation à l'Arrêté du 28/11/2003 permettant leur utilisation pendant la période de floraison et/ou la période de production d'exsudats en dehors de la présence d'abeille. Ne pas appliquer ces produits lorsque les adventices sont en fleur.

La liste des spécialités commerciales autorisées sur oliviers présentée dans les tableaux (pages 8 à 13) n'est pas exhaustive. La liste des produits d'importation parallèles est disponible sur le site de L'Anses : [https://www.anses.fr/fr/system/files/PCP\\_authorized.pdf](https://www.anses.fr/fr/system/files/PCP_authorized.pdf)

# TOXICOLOGIE ET MÉLANGES DE PRODUITS

## Classification toxicologique :

Les bonnes pratiques environnementales demandent d'utiliser les produits phytosanitaires (bio ou pas) en respectant les préconisations d'emploi mentionnées sur l'emballage. Faire attention aux mélanges de produits, à la toxicologie, au dosage, au délai avant récolte (DAR) et au délai de rentré dans les parcelles après application (DRE).

- Dangers physiques :  Corrosif  Inflammable
- Dangers pour la santé :  Corrosif  Toxique
-  Toxique, irritant, sensibilisant, narcotique
-  Sensibilisant, mutagène, cancérigène, reprotoxique
- Dangers pour l'environnement :  Dangereux pour l'environnement

## Les mélanges extemporanés interdits de produits phytosanitaires selon l'arrêté "mélanges" du 12/06/2015 :

- Soit avec au moins un produit 
- Soit avec un produit portant au moins une des mentions : **H340, H350, H360, H370, H372**
- Soit selon certaines mentions de danger cumulées ou croisées :

Mentions de danger	H351	H341	H371	H373	H361	H362
H351						
H341						
H371						
H373						
H361						
H362						

■ Mélanges interdits (sauf autorisation préalable) ■ Mélanges autorisés

## RAPPEL - mélanges toujours interdits :

- Avec un produit dont la ZNT ≥ 100 m
- Avec un insecticide pyréthriné et un fongicide triazole ou imidazole pendant la floraison et la production d'exsudat ; un délai de 24 h est obligatoire entre les 2 applications en commençant par le traitement insecticide.

Avant toute utilisation, assurez vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>

Tenez-vous régulièrement informé de l'évolution de la législation sur les produits phytosanitaires en participant aux formations proposées par France Olive à travers vos syndicats, groupements de producteurs et ateliers de transformation (voir sur [www.franceolive.fr](http://www.franceolive.fr)). Consultez de manière régulière la base de données du ministère de l'agriculture : <http://e-phy.anses.gov.fr>  
L'utilisation des informations de ce guide ne peut entraîner la responsabilité de France Olive ou du Centre Technique de l'Olivier.

Abonnez-vous au Bulletin de préconisation InfOlive et au BSV sur notre site [www.franceolive.fr](http://www.franceolive.fr) (abonnement gratuit) !

# LISTE DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES AUTORISÉS

Les informations données dans cette liste des produits phytosanitaires autorisés doivent être vérifiées sur l'étiquette des produits avant toute utilisation.

	Spécialités commerciales d'après la base e-phy en août 2019	Matières actives	Doses homologuées	Dangers	NMA/an	DAR	ZNT	DRE	Bio	Remarques
MALADIES DU FEUILLAGE (ŒIL DE PAON)	Bordo 20 micro	Cuivre du sulfate de cuivre (200 g/kg)	20 kg/ha (dose max)		5	15	50	6	Oui	Pour olive de table et olive destinée à la production d'huile. En application pleine dose ou en application fractionnée de la dose maximale autorisée sans dépasser la dose de 4 kg de cuivre-métal/ha/an et par parcelle.
	Ourouk SC	Cuivre de l'oxychlorure de cuivre (1177,1 g/L)	1,85 L/ha		1					1 application par an et par culture (printemps-automne) pour contrôler l'ensemble des maladies.
	Nordox 75 WG/ Pimp, Mojox 75 WG, Cazcopor 75, Exor, Extros, Kopered 75 WG, Kopered new	Cuivre de l'oxyde cuivreux (750 g/kg)	0,333 kg/hl		Non fixé*	21	20	6	Oui	*Seules les utilisations entraînant une application totale maximale de 28 kg de cuivre par hectare sur une période de sept ans sont autorisées.
	Yucca	Cuivre de l'oxychlorure de cuivre (357,5 g/L)	0,7 L/hl							
	Cuivristal	Cuivre de l'hydroxyde de cuivre (339 g/kg)	6 kg/ha		1	15	50	6	Oui	1 application par an et par culture (printemps-automne) pour contrôler l'ensemble des maladies.
	Dithane Neotec, Kavea DG, Mancowan Plus, Milcozebe DG, Avtar 75 NT, Ditano Manco 75 Riva, Kavea DG	Mancozèbe 75 %	2,4 kg/ha		1	21	50	48	Non	Olive de table : applications après récolte et avant floraison stade BBCH min : 00 - max : 59 (2 applications). // Olive à huile : 2 applications après récolte et avant floraison. 1 application après la floraison avant la récolte. Stade BBCH min : 00 - max : 90.
	Dithane M 45, Caiman plus, Addax	Mancozèbe 800 g/kg	2,25 kg/ha							
	Alliage, Stroby DF	Kresoxim-méthyl 500 g/kg	0,2 kg/ha		olive de table : 2 olive à huile : 3	30 pour olive à huile	5	48	Non	Olive de table : applications après récolte et avant floraison stade BBCH min : 00 - max : 59 (2 applications). // Olive à huile : 2 applications après récolte et avant floraison. 1 application après la floraison avant la récolte. Stade BBCH min : 00 - max : 90.
Syllit 544 SC, Syllit Max, Pira 2, Dofrunut	Dodine 544 g/L	1,65 L/ha		2	7	5	24	Non	Applications du stade BBCH 11 jusqu'au stade BBCH 89 et/ou en automne. Intervalle minimum entre applications : 7 jours.	
Insignia, Cabrio Arbo	Pyraclostrobin 200 g/kg	0,5 kg/ha		2	Non fixé	20	48	Non	Stade d'application max BBCH : 71, 2 applications par an et par culture. Intervalle minimum entre les applications : 21 jours. Persistance d'action : 2 à 3 semaines. Produit non lessivable, à positionner avant les précipitations.	
BACTÉRIOSE	Nordox 75 WG/ Pimp, Mojox 75 WG, Cazcopor 75, Exor, Extros, Kopered 75 WG, Kopered new	Cuivre de l'oxyde cuivreux (750 g/kg)	0,167 kg/hl		Non fixé*	21	20	6	Oui	*Seules les utilisations entraînant une application totale maximale de 28 kg de cuivre par hectare sur une période de sept ans sont autorisées.
	Yucca	Cuivre de l'oxychlorure de cuivre (357,5 g/L)	0,35 L/hl							
	Kocide flow, Funguran-Oh 300 SC	Cuivre de l'hydroxyde de cuivre (300 g/L)	4 L/ha		14	24				

	Spécialités commerciales <i>d'après la base e-phy en août 2019</i>	Matières actives	Doses homologuées	Dangers	NMA/an	DAR	ZNT	DRE	Bio	Remarques
BACTÉRIOSE	Heliocuire, helioterpen cuive	Cuivre de l'hydroxyde de cuivre (400 g/L)	0,31 L/hl		5	3	5	24	Oui	
	Kocide 2000	Cuivre de l'hydroxyde de cuivre (350 g/L)	0,35 kg/hl			Non fixé	20			
MALADIES DU FEUILLAGE (ŒIL DE FAON) ET BACTÉRIOSE	Bouillie bordelaise RSR Disperss/Non coloré, Cuppedani, EqaL DG	Cuivre du Sulfate de cuivre 20 %	1,25 kg/hl		Non fixé*	14	5	24	Oui	*Seules les utilisations entraînant une application totale maximale de 28 kg de cuivre par hectare sur une période de sept ans sont autorisées.
	Super bouillie MACC 80	Cuivre du Sulfate de cuivre 20 %				3	50			
	Evo tribasic, Padone, Rogan	Cuivre du Sulfate de cuivre tribasique (300 g/kg)	2,15 kg/ha		2	20	48	Stade d'application min : BBCH 00 - max : BBCH 19. Intervalle minimum entre les applications 8 jours.		
	Novicure, Cuprofix ultra	Cuivre du Sulfate de cuivre tribasique (400 g/kg)	1,1 kg/ha		3			Stade d'application max : BBCH 69 ou après récolte.		
	Airone SC, Kouran/SC	Cuivre de l'oxychlorure de cuivre (136 g/L) Cuivre de l'hydroxyde de cuivre (136 g/L)	2,1 L/ha		2	BBCH 69	50	6		2 applications par an et par culture pour contrôler l'ensemble des maladies. Application en l'absence de fruits (stade BBCH min 89 et max 69). Délais entre les applications 14 jours. Limité à 4 kg de cuivre métal/ha/an.
	Cuprocol Duo, Coprantol Duo	Cuivre de l'oxychlorure de cuivre (140 g/kg) Cuivre de l'hydroxyde de cuivre (140 g/kg)	2 kg/ha		2					2 applications par an et par culture pour contrôler l'ensemble des maladies. Application en l'absence de fruits. Délais entre les applications 14 jours. Limité à 4 kg de cuivre métal/ha/an.
	Codimur SC, Copper Key Flow	Cuivre de l'oxychlorure de cuivre (520 g/L)	3 L/ha		1	BBCH 69	24	24		1 application par et par culture pour contrôler l'ensemble des maladies. Application en l'absence de fruits (stade BBCH min 91 et max 69).
	Cuproxyde Macclesfield 50, Champion	Cuivre de l'hydroxyde de cuivre (500 g/kg)	0,5 kg/hl		Non fixé*	Non fixé				5
	Copless, Micros-Cop, Cuproflash DP	Cuivre de l'hydroxyde de cuivre 37,5 %	0,66 kg/hl		Non fixé*	Non fixé	20			
	Champ flo ampli	Cuivre de l'hydroxyde de cuivre (360 g/L)	0,7 L/hl				5			
Serenade Aso, Rhapsody	Bacillus subtilis str QST 713 : 14,1 g/L (1000000000 UFC/g)	8 L/ha	Se référer à l'étiquette du produit	6	3	5	6	Intervalle minimum entre les applications : 5 jours. Stade d'application min BBCH 15 et max BBCH 89.		
MALADIES DES FRUITS (ANTHRACNOSE...)	Syllit 544 SC, Syllit Max, Pira 2, Dofrunut	Dodine 544 g/L	1,65 L/ha		2	7	5	24	Non	Application du stade BBCH 11 jusqu'au stade BBCH 89 et/ou en automne. Intervalle minimum entre les applications de 7 jours.
	Insignia, Cabrio Arbo	Pyraclostrobine 200 g/kg	0,5 kg/ha			Non fixé	20			48
	Cuivristal	Hydroxyde de cuivre 339 g/kg	6 kg/ha		1	15	50	Oui	Efficacité montrée sur l'Anthracnose. 1 application par an (au printemps ou à l'automne) et par culture pour contrôler l'ensemble des maladies.	

Spécialités commerciales d'après la base e-phy en août 2019	Matières actives	Doses homologuées	Dangers	NMA/an	DAR	ZNT	DRE	Bio	Remarques
<b>BARRIÈRES PHYSIQUES CONTRE LES INSECTES/PROTECTION UV (SANS AMM)</b>									
Baraka	Kaolin 1 000g/kg	30 à 50 kg/ha	Non classé	Non soumis à homologation			Oui	Formulation identique au Sokalciarbo WP.	
Argibio*	Kaolin 99 %			Reconnu substance de base par la commission Européenne			Non	Renouveler les applications plus fréquemment qu'avec du kaolin.	
Invelop*	Minéraux et Talc E553b	30 kg/ha		Non soumis à homologation			Oui	Attention risque de phytotoxicité principalement sur les vergers en sec.	

\* Attention ces produits sont distribués dans le commerce mais n'ont fait l'objet d'aucune expérimentation permettant de vérifier leur efficacité et leur toxicité.

Spécialités commerciales d'après la base e-phy en août 2019	Stratégies	Matières actives	Doses homologuées	Dangers	NMA/an	DAR	ZNT	DRE	Bio	Remarques	
Argi Nature, Argical Pro	BARRIÈRE MINÉRALE 1	Kaolin 99 %	30 kg/ha	Aucun	6	28	5	Non fixé	Oui	<ul style="list-style-type: none"> <li>1<sup>ère</sup> application à 60 kg/ha dès que les olives sont attractives (+ de 8 mm de longueur) et que les 1<sup>ères</sup> mouches sont capturées.</li> <li>Renouveler les applications à 30 kg/ha tous les 20 à 30 jours, ou en cas de précipitation supérieure à 20 mm, ou en cas d'érosion par le vent important. Pour le silicate d'aluminium les conditions d'application sont différentes : stade d'application 75-81 (voir <a href="http://www.franceolive.fr">www.franceolive.fr</a>).</li> <li>Intervalle minimum entre les applications : 7 jours.</li> <li>Application 5 à 10 jours avant le durcissement du noyau (mi juin - fin juin).</li> <li>Remplacer les pièges si précipitation &gt;200 mm.</li> <li>Éviter d'exposer les pièges aux rayons directs du soleil.</li> <li>À réserver aux grands vergers isolés.</li> </ul>	
Baikal WP, Sokalciarbo WP		Kaolin 1000 g/kg				0		6			
Surround WP Crop Protectant		Silicate d'aluminium 949,81 g/kg				4		28			Non fixé
Vio-Trap	ATTRACT & KILL	Deltaméthrine 0,125 g/kg + Hydrolysate de protéines 21g/kg	150 à 200 pièges/ha		2		Non fixé				
Syneis Appât, Cazsuolie	ADULTICIDE PRÉVENTIF	Spinosad 240 mg/L	1,2 L/ha	Aucun	4	7	5	6	Oui		<ul style="list-style-type: none"> <li>Stade d'application : olive verte BBCH 71-80, olive noire BBCH 71-85.</li> <li>Ne pas cibler plus de 2 générations/an (risque de résistance).</li> <li>Intervalle minimum entre les applications: 7 jours.</li> </ul>
Decis Protech, Vivatrine EW, Decline 1.5 EW, Deltastar	ADULTICIDE PRÉVENTIF	Deltaméthrine 15 g/L	0,083 L/hL		3	7	50	6	Oui		<ul style="list-style-type: none"> <li>Réaliser une application en début de vol de mouche : suivre les vols à l'aide de pièges indicatifs, voir les cartes interactives Gestolive sur <a href="http://www.franceolive.fr">www.franceolive.fr</a>, suivre les bulletins de préconisation Infolive.</li> <li>Alterner les matières actives.</li> </ul>
Karaté avec technologie Zéon, Cazeon, Lambdastar, Envergure, Estaminia, Profi lambda 100 CS, Tarak, Agrotech-lambda-cyhalothrine 100 SC, Zelambda, Scihaloite, Test		Lambda-cyhalothrine (100 g/L)	0,11 L/ha		2	7	50	48	Non		<ul style="list-style-type: none"> <li>Emploi autorisé durant la floraison en dehors de la présence d'abeilles pour une application par culture à la dose maximum revendiquée pour l'usage, application le soir.</li> </ul>
Rapax AS		Bacillus thuringiensis subsp. Kurstaki souche EG 2348	2 L/ha		3	1	5	6	Oui	Stade d'application Min : BBCH 11 et max : BBCH 89.	

MOUCHE DE L'OLIVE

MOUCHE DE L'OLIVE	Spécialités commerciales d'après la base e-phy en août 2019										Remarques	
	Stratégies	Matières actives	Doses homologuées	Dangers	NMA/an	DAR	ZNT	DRE	Bio			
		OVICIDE et ALDULTICIDE	Phosmet 500 g/kg	1,5 kg/ha		Ne pas mélanger avec d'autres produits	2	28	50	24	Non	En cas d'utilisation de l'IMIDAN 50 WG, il est indispensable d'acidifier l'eau de la bouillie (pH recommandé : de 5,5 à 6). Les fortes chaleurs (> 25°C) et la faible hygrométrie (< 70 %) nuisent à la qualité de pulvérisation : préférer les traitements tôt le matin ou en fin d'après-midi.
		BARRIÈRE BIOLOGIQUE	Beauveria bassiana souche ATCC 74040	2 L/ha	Aucun	5	3	5	6	Oui	Stade minimum d'application : BBCH 10. Persistence d'action = 7 jours. Faible résistance au lessivage. Intervalle minimum entre les applications : 5 jours. Ne pas stocker plus de 12 mois et à une température > 22°C.	

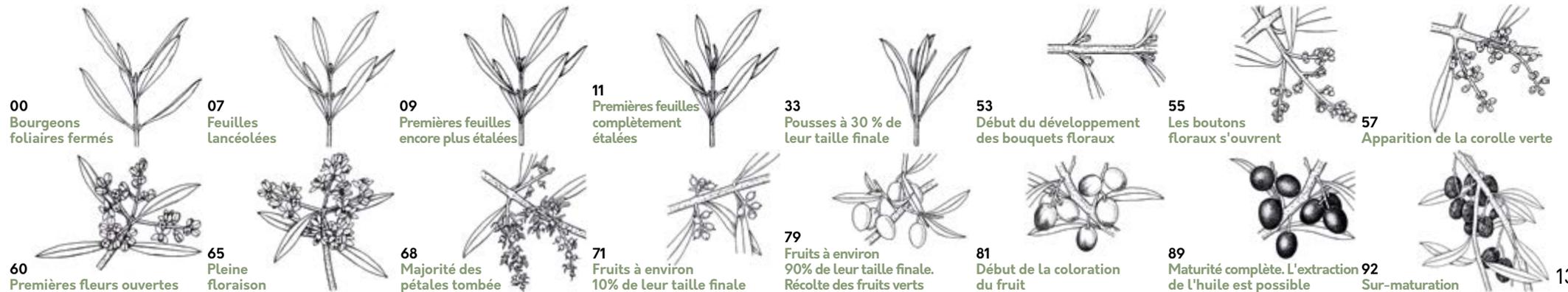
CHENILLES PHYTOPHAGES (TEIGNE ET PYRALE DU JASMIN)	Spécialités commerciales d'après la base e-phy en août 2019										Remarques
	Matières actives	Doses homologuées	Dangers	NMA/an	DAR	ZNT	DRE	Bio			
	Karaté avec technologie Zéon, Cazeon, Lambdastar, Envergure, Estaminia, Profi lambda 100 CS, Tarak, Agrotech-lambda-cyhalothrine 100 SC, Zelambda, Scihaloite, Test	Lambda cyhalothrine 100 g/L	0,11 L/ha		2	7	50	48	Non	Emploi autorisé durant la floraison en dehors de la présence d'abeilles pour une application par culture à la dose maximum revendiquée pour l'usage, application le soir.	
	Rapax AS	Bacillus thuringiensis subsp. Kurstaki souche EG 2348	2 L/ha		3	1	5	6	Oui	Stade d'application Min : BBCH 11 et max : BBCH 89.	
	Imidan 50 WG, Midafosma, Khutse 50 WG	Phosmet 500 g/kg	1,5 kg/ha		Ne pas mélanger avec d'autres produits	2	28	50	24	Non	Dose d'emploi sur la base d'un volume de bouillie de 1 000 L/ha.
	Surround WP Crop Protectant	Silicate d'aluminium 949,81 g/kg	30 kg/ha	Aucun	1	28	Non fixé	6		Stade d'application BBCH min : 75 - max : 79.	
	Xentari	Bacillus thuringiensis subsp. aizawai souche ABTS 1 857	1,5 kg/ha		4	3	5	64	Oui	Emploi autorisé au cours des périodes de production d'exsudats et durant la floraison, en dehors de la présence d'abeilles.	
	Dipel DF, Bacivers DF, Bactura DF, Biobit DF, Scutello DF, Insecto-biol DF, Bactospéine DF	Bacillus thuringiensis subsp. kurstaki souche ABTS 351	0,05 kg/hl		3	Non fixé					
	Delfin, Wasco WG, Delbacileti	Bacillus thuringiensis subsp. kurstaki souche SA 11	1 kg/ha		6	3		Non fixé			Stade d'application BBCH min : 69 - 89. Intervalle minimum entre les applications : 7 jours. Emploi autorisé au cours des périodes de production d'exsudats et durant la floraison, en dehors de la présence d'abeilles.
	Costar WG	Bacillus thuringiensis subsp. kurstaki souche ABTS 351			Pour Delphin, Wasco WG et Delbacileti : Volume maximal de bouillie = 1 000 L/ha.						

Spécialités commerciales d'après la base e-phy en août 2019	Matières actives	Doses homologuées	Dangers	NMA/an	DAR	ZNT	DRE	Bio	Remarques	
<b>CICADELLES, CERCOPIDES ET PSYLLES</b>										
Decis Protech, Decline 1.5 EW, Deltastar	Deltamethrin 15.0 g/L	0,083 L/hl		3	7	50	6	Non		
<b>COCHENILLES NOIRES</b>	Insegar, Insezo, Karbo, Trilogie +	Fénoxycarbe 250 g/kg	 Non mélangeable	2	60	5	48	Non	<ul style="list-style-type: none"> <li>À appliquer au moment où les larves sont mobiles (été).</li> <li>Stade culture BBCH 75-85 (voir site internet <a href="http://www.franceolive.fr">www.franceolive.fr</a>).</li> <li>Intervalle entre les applications : 10 jours.</li> <li>Valeur max de bouillie : 1500 L/ha.</li> </ul> 	
	Admiral Pro, Capiripro, Coccoeida, Pyriproxifène 100 g/L, Miral, Nodal	Pyriproxifène 100 g/L	0,3 L/ha		1	Non fixé	20	24		Appliquer uniquement avant la floraison. Stade limite d'application : BBCH 59.
	Ovipron extra, Actipron extra, Oviphyt	Huile de paraffine (817 g/L)	2 L/hl		Non fixé		5	6	Oui	À utiliser pendant l'hiver. Efficace mais avec un large spectre d'action.
<b>COLÉOPTÈRES PHYTOPHAGE</b>	Karaté avec technologie Zéon, Cazeon, Lambdastar, Envergure, Estaminia, Profi lambda 100 CS, Tarak, Agrotech-lambda-cyhalothrine 100 SC, Zelambda, Scihaloite, Test	Lambda-cyhalothrine (100 g/L)	0,11 L/ha		2	7 j	50 m	48 h	Non	Emploi autorisé durant la floraison en dehors de la présence d'abeilles pour une application par culture à la dose maximum revendiquée pour l'usage, application le soir. 
<b>QUELQUES ADJUVANTS</b>	Sticman	Latex synthétique (460,35 g/L)	0,14 L/hl		Non fixé		5		Non	Adjuvant bouillie insecticide, fongicide.
	Fieldor max, Djeen, Full max Squad	Huile de soja éthoxylée (790 g/L)	0,15 L/hl				6		Non	Adjuvant bouillie insecticide, fongicide et herbicide. Amélioration de la pénétration. Amélioration de l'étalement sur la cible. Amélioration de la qualité de la bouillie. Réduction du lessivage Nombre d'application/ stade d'application/ DAR : selon les préparations phytopharmaceutiques associées et dans les conditions d'emploi décrites pour la préparation adjuvante.
	Helioterpen film*	Oligomère terpénique	0,2 L/hl		1 à 8		5	24	Oui	Adjuvant fongicide et insecticide. <b>Seul adjuvant recommandé pour les traitements avec du kaolin (barrière minérale).</b>
	Hurricane	Ester sulfurique alcools et acide gras sulfones (860 g/L)	0,05 L/hl		Non fixé		5	6		Adjuvant bouillie insecticide, fongicide et herbicide.
	Cantor, Gerezi, Pentra	Huile de soja éthoxylée (790 g/L)	0,15 L/hl Fongicide et herbicide) 1,5 L/ha (Insecticide)				20		Non	Adjuvant bouillie insecticide, fongicide et herbicide. Bien agiter le produit avant emploi. Bouillie insecticide : Concentration maximale dans la bouillie de 0,15 L/hl. Nombre d'applications/stade d'application/délai avant récolte/zone non traitées : selon les produits phytopharmaceutiques associés et dans les conditions d'emploi générales décrites pour l'adjuvant.
Super nova, Spartan	Polymère d'amine gras (525 g/L) Polysorbate 20 (525 g/L)	0,15 L/ha (Fongicide) 0,1 L/hl (Herbicide)				5			Adjuvant bouillie fongicide et herbicide. 5g sa/ha. Selon les préparations associées et dans les conditions d'emplois décrites pour la préparation adjuvante.	

\* Ce produit remplace l'Heliosol car il ne sera plus autorisé en tant qu'adjuvant bouillie insecticide et fongicide à partir du 6 août 2021.

	Spécialités commerciales d'après la base e-phy en août 2019	Matières actives	Doses homologuées	Dangers	NMA/an	DAR	ZNT	DRE	Bio	Remarques
HERBICIDES DE PRÉ-LEVÉ	Cazafuila	Flazasulfuron (250 g/kg)	0,2 kg/ha		1 (printemps)	3	5	6	Non	Uniquement pour une application avec un pulvérisateur à rampe. Application au printemps. Une application sur le rang, par an et par culture : ne pas appliquer sur plus d'1/3 de la surface.
	Matsuda,		0,1 kg/ha		1 (automne)					Uniquement pour une application avec un pulvérisateur à rampe. Application à l'automne. Une application sur le rang, par an et par culture : ne pas appliquer sur plus d'1/3 de la surface.
	Katana 25 WG, Karachi, Cazafuron, Deska, Flazurea, Herbi sevignea, Life scientific flazasulfuron, Paradis, Zefir		0,2 kg/ha		1	45	10			Autorisé uniquement pour des applications dirigées sur le rang.
	Cazafuronea, Minsk					5	Application sous le rang : ne pas appliquer sur plus d'un tiers de la surface de la parcelle.			
HERBICIDES DE POST-LEVÉ	Plusieurs spécialités homologuées	Glyphosate (plusieurs doses de matière active)	Variable selon les spécialités commerciales (consultez les étiquettes des produits)				Traitements généraux cultures installées.			
	Beloukha, Kalina, Katamisa	Acide pélagronique (680 g/L)	16 L/ha		2	1 à 3		24	Non	Traitement généraux cultures installées, produit de contact. À utiliser sur adventices jeunes. Traitement parties aériennes Inhibition, suppression des rejets (non lignifiés).
	Spotlight plus, Carfan, Carfenspot, Carfentrof, Cartof, Fentryl Eo	Carfentrazone-éthyl (60 g/L)	1 L/ha		1	7		48		Traitement généraux cultures installées, produit de contact. À utiliser sur adventices jeunes et éviter la dérive car risque de phytotoxicité.
	Cazafuronea, Minsk	Flazasulfuron (250 g/kg)	0,2 kg/ha			45	5	6		Application en post-levé précoce. Application sous le rang : ne pas appliquer sur plus d'un tiers de la surface de la parcelle.
	Fusilade max, Fréquent	Flazifop-p-butyl (125 g/L)	2 L/ha			28		48		Autorisé contre les graminées annuelles. Ne pas appliquer sur plus de 30 % de la surface de la parcelle. Efficacité montrée sur adventice annuelle.
	Fusilade forte	Flazifop-p-butyl (150 g/L)	1,6 L/ha							Uniquement sur olive de table. Efficacité montrée sur graminées annuelles. Ne pas appliquer sur plus de 30 % de la surface de la parcelle.

## Échelle BBCH



# LA RÉCOLTE



Olives saines  
et propres

+



Transport et  
stockage limités

= Récolte  
de qualité

+



Extraction  
soignée



=



QUALITÉ  
OPTIMALE

## Bien récolter pour une huile de qualité

### La récolte

- Respecter les délais avant récolte des traitements phytosanitaires (voir table des produits homologués).
- Ne pas récolter les arbres sur lesquels trop d'olives ont des trous de sortie de mouche (plus de 10 %).
- Ne pas ramasser les olives tombées à terre (risque de goût de terre et de moisissures).
- Proscrire le gaulage (les olives se conservent mal après un choc).
- Éviter de marcher sur les fruits.

### Le transport des olives

- Placer les olives dans des caisses / palox plastiques propres et ajourés.
- Ne pas laisser vos olives fermenter.
- Apporter rapidement vos olives au moulin pour limiter autant que possible la durée entre la récolte et l'extraction de l'huile.
- Éviter le contact avec des objets métalliques ou du plastique non alimentaire.
- Trier les feuilles et les rameaux.
- Ne pas stocker les olives dans un lieu contenant des hydrocarbures ou des véhicules à moteur (diesel ou essence).

**Les olives doivent rester saines, entières et ne pas être écrasées.**

*À noter : si vous récupérez de l'huile au moulin, pensez à la stocker dans des contenants adaptés (inox à privilégier), à l'abri des changements de température, du soleil et de l'air.*



### La récolte détermine la qualité des olives de table

- Respecter les délais avant récolte des traitements phytosanitaires.
- Récolter les olives saines avec moins de 2 % d'olives présentant des trous de sortie de mouche.
- Ne pas ramasser les olives tombées par terre.
- Éviter les chocs sur les olives vertes et les olives noires charnues (proscrire le gaulage).
- Placer les olives dans des caisses / palox plastiques ajourés.
- Préparer les olives rapidement après récolte ou les apporter au confiseur dans les meilleurs délais.

# FRANCE OLIVE : UNE INTERPROFESSION À VOTRE ÉCOUTE

**www.franceolive.fr**

**En téléchargement gratuit :**

- Cahier de l'oléiculteur
- Guide de la protection raisonnée et biologique
- Bulletin de Santé du Végétal (BSV)
- Guide des productions oléicoles en Agriculture Biologique
- InfOlive (préconisations de traitement)
- Alertes SMS
- Carte de piégeage (<https://www.franceolive.fr/oleiculteur/carte-des-piegeages/>)

**GRATUIT !**

Pour être informé rapidement,  
abonnez-vous aux alertes SMS sur  
[www.franceolive.fr](http://www.franceolive.fr)



## LE NOUVEL OLIVIER

Revue sur l'olivier, ses produits, ses acteurs,...

La seule revue française oléicole !  
4 numéros par an (sur abonnement)  
qui abordent l'olivier sous des aspects techniques et économiques, l'actualité, la vie des bassins...

**contact@nouvel-olivier.fr**

## DES PROFESSIONNELS À VOTRE SERVICE

### PÔLE AGRONOMIE

- **Responsable agronomie / bonnes pratiques environnementales**  
Julien Balajas - [j.balajas@ctolivier.org](mailto:j.balajas@ctolivier.org)
- **Fertilisation / Irrigation / Conduite de l'olivieraie - région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et Auvergne-Rhône-Alpes**  
Sébastien Le Verge - [s.leverge@ctolivier.org](mailto:s.leverge@ctolivier.org)
- **Animation réseau BSV / Conduite de l'olivieraie - région Occitanie - Pyrénées Méditerranée**  
Chloé Mestdagh - [c.mestdagh@ctolivier.org](mailto:c.mestdagh@ctolivier.org)

### VALORISATION & QUALITÉ DES PRODUITS

Camille Avallone - [c.avallone@ctolivier.org](mailto:c.avallone@ctolivier.org)

#### Laboratoire oléicole

Carole Fusari - [c.fusari@ctolivier.org](mailto:c.fusari@ctolivier.org)  
Christelle Vallat - [c.vallat@ctolivier.org](mailto:c.vallat@ctolivier.org)

### PROCESS & OLIVES DE TABLE (moulins et confiseries)

Daniel Husson - [d.husson@ctolivier.org](mailto:d.husson@ctolivier.org)

### CONSERVATION & RECHERCHE

Hélène Lasserre - [helene.lasserre@franceolive.fr](mailto:helene.lasserre@franceolive.fr)

### DIRECTEUR TECHNIQUE

Christian Pinatel - [c.pinatele@ctolivier.org](mailto:c.pinatele@ctolivier.org)

### DIRECTEUR ADJOINT

Jean-Michel Duriez - [jean-michel.duriez@franceolive.fr](mailto:jean-michel.duriez@franceolive.fr)

### ÉTIQUETAGE

Alexandra Paris - [alexandra.paris@franceolive.fr](mailto:alexandra.paris@franceolive.fr)

Pour tous renseignements techniques  
**www.franceolive.fr**

# FRANCE OLIVE ET LES OLÉICULTEURS

Faites-vous connaître auprès de nos services.

## JE PAYE MA CVE, JE SOUHAITE RECEVOIR DES INFORMATIONS

La Cotisation Volontaire Étendue est facturée par votre transformateur qui nous la reverse.

Chaque moulin (privé ou coopératif) gère son fichier d'apporteur, nous n'y avons pas accès, nous n'avons donc pas votre nom et vos coordonnées.

Contact : 04 42 23 01 92 ou [contact@franceolive.fr](mailto:contact@franceolive.fr)

## J'AI UN DOMAINE, JE SOUHAITE APPARAÎTRE SUR LES SITES WEB OU LES DOCUMENTS DE PROMOTION ?

Dans ce cas, contactez le service communication à [nyons@franceolive.fr](mailto:nyons@franceolive.fr) qui vous enverra une autorisation de publication et un questionnaire à remplir pour mieux faire la promotion de vos produits. Sans cette autorisation de publication signée, nous ne pouvons publier vos coordonnées.

Signez l'autorisation de publication

## QUELS OUTILS D'INFORMATION AI-JE À MA DISPOSITION ?



Le site [www.franceolive.fr](http://www.franceolive.fr) est là pour vous donner un maximum d'informations. Il recense des informations techniques à destination des opérateurs de la filière (producteurs, transformateurs, metteurs en marché), résultats des actions, diffusion des documents réalisés, annonce des formations...



**Le Nouvel Olivier** : le seul magazine français consacré à l'olivier (technique, économie, ...) - sur abonnement ([contact@nouvel-olivier.fr](mailto:contact@nouvel-olivier.fr) ou 04 75 26 90 90)



**La page Facebook** - France Olive Pro : l'actualité de la filière au jour le jour.



**La lettre d'information** : actualité techniques (bulletin BSV et InfOlive, ...) et économiques de la filière, formations, concours... - Vous pouvez être informé de manière régulière en vous abonnant à la lettre d'information qui vous sera envoyée gratuitement par mail. Pour cela, il suffit de vous inscrire sur : <https://www.franceolive.fr/oleiculteur/lettres-dinformations/>



**Les alertes SMS** : en cas d'urgence sur les vergers (attaques de mouche importante, forte sécheresse...) un sms est envoyé à tous les abonnés du service. Pour s'abonner, c'est simple, il suffit d'aller sur le site de [www.franceolive.fr](http://www.franceolive.fr)

Abonnez-vous

Suivez-nous

Abonnez-vous



**InfOlive / BSV** : bulletins d'information et de préconisation pour la conduite du verger (basé sur les observations du BSV en matière de ravageurs, maladies, pluviométrie...). Disponibles sur [www.franceolive.fr](http://www.franceolive.fr), rubrique oléiculteur / Bulletins d'informations



**Le Cahier de l'oléiculteur** : recense les produits phytosanitaires disponible pour l'oléiculture et donne les principales informations pour mener correctement son verger d'olivier. Distribué à 40 000 exemplaires via les ateliers de transformation (n'oubliez pas de le demander à votre moulinier/confiseur), il est également disponible gratuitement sur le site [www.franceolive.fr](http://www.franceolive.fr)



**Le Guide de la protection raisonnée et de l'oléiculture biologique** : guide complet pour conduire son verger d'oliviers. Distribué lors des formations organisées par France Olive, il est également disponible sur le site [www.franceolive.fr](http://www.franceolive.fr)



**Les vidéos techniques** : France Olive développe des vidéos courtes pour apporter des éclairages sur des sujets précis. Ces vidéos sont disponibles sur la page YouTube France Olive Pro et sur le site web.

Abonnez-vous



Un site est également dédié aux amateurs d'huile d'olive : [huiles-et-olives.fr](http://huiles-et-olives.fr). On y trouve informations générales (produits, dégustations, oléotourisme...), recettes, adresses...

N'hésitez pas à le consulter et à le conseiller à vos clients. Les Huiles d'Olive de France sont aussi sur les réseaux sociaux, nous suivre : [f](https://www.facebook.com/HuilesetOlives) [yt](https://www.youtube.com/HuilesetOlives) [ig](https://www.instagram.com/HuilesetOlives) [p](https://www.pinterest.com/HuilesetOlives) [t](https://www.tumblr.com/HuilesetOlives) /HuilesetOlives